



PROGRAMME D'OBLIGATIONS VERTES Novembre 2022

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- L'économie québécoise s'est redressée en 2021. Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé de 5,6 %.
 - En 2021, la croissance économique au Québec s'est avérée plus forte que celle observée au Canada (+4,5 %).
- La progression de l'activité économique se poursuivra en dépit des risques inhérents au scénario de prévisions.
 - Des hausses du PIB réel de 3,4 % en 2022 et de 1,7 % en 2023 sont attendues.
- En 2021, 169 400 emplois ont été créés. Une création de 128 000 emplois est attendue pour 2022 et 49 500 emplois devraient être créés en 2023.
- Le taux de chômage est passé de 8,9 % en 2020 à 6,1 % en 2021, et il devrait atteindre 4,2 % et 3,9 % respectivement en 2022 et en 2023.
- Les exportations ont connu un rebond en 2021, affichant une croissance de 4,6 % suivant une chute de 7,9 % en 2020.
 - Des augmentations de 2,1 % et de 3,0 % sont respectivement attendues pour 2022 et 2023.

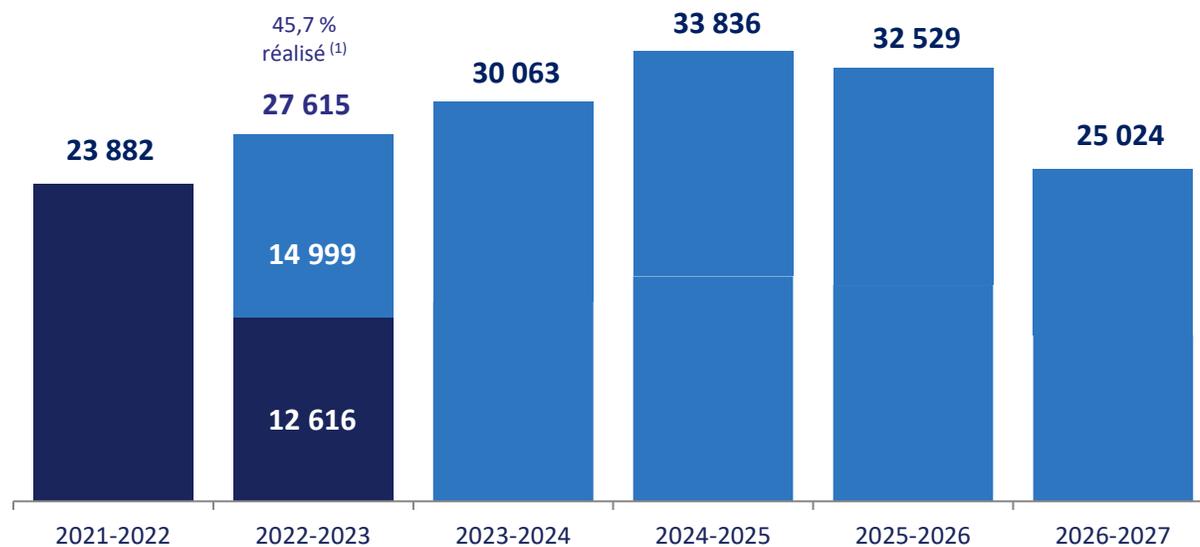
SITUATION BUDGÉTAIRE ET DETTE

- En tenant compte des versements de 3 617 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2022 est déficitaire de 772 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire en utilisant la réserve de stabilisation pour un montant équivalent.
- Pour 2022-2023, après les versements au Fonds des générations, le solde budgétaire devrait être déficitaire de 1,7 milliard de dollars.
 - Le rétablissement de finances publiques saines demeure une priorité pour le gouvernement.
- Au 31 mars 2022, la dette brute est estimée à 211,0 milliards de dollars, soit à 41,8 % du PIB, ce qui représente un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, et qui est en deçà de l'objectif de 45 %.
 - La loi prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB.
 - Pour le gouvernement, la réduction du poids de la dette demeure une priorité.

PROGRAMME DE FINANCEMENT

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars canadiens)



Note : L'exercice financier commence le 1^{er} avril.

(1) Au 14 novembre 2022.

- Le programme de financement à long terme ajusté du gouvernement s'établit à 27 615 millions de dollars canadiens en 2022-2023.
 - À ce jour, nous avons emprunté 12 616 millions de dollars, soit 45,7 % du programme de financement pour l'année.
- Pour les quatre années suivantes, le programme de financement devrait atteindre, en moyenne, 30,4 milliards de dollars par année.

ASSISES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Afin de démontrer son engagement à l'égard de la protection de l'environnement et du développement du marché des obligations vertes, le Québec a mis en place un [programme d'obligations vertes](#) en février 2017.
 - Le Québec a mis à jour son cadre de référence pour les obligations vertes en juillet 2022.
- Ce programme s'appuie sur les *Green Bond Principles* (GBP), un ensemble de lignes directrices créées pour apporter plus de transparence au processus d'émission, à la divulgation et à la reddition de comptes.
 - Le Québec est membre du groupe souscrivant aux GBP depuis octobre 2018.
- CICERO (Center for International Climate Research) a mis à jour son opinion indépendante sur le nouveau cadre de référence du Québec.
 - Le cadre de référence des obligations vertes du Québec a obtenu la plus haute cote possible, soit vert foncé (*dark green*).

La plus récente version de la [contre-expertise de CICERO](#) est disponible sur le site Web du ministère des Finances.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Les obligations vertes du Québec servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis engendrant des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques.
- Les obligations vertes du Québec possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations conventionnelles en matière de prix, de rendement, d'échéance et de cotes de crédit.
- Elles constituent des obligations valides du Québec et sont de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes émises par le Québec.
- Les détenteurs de ces obligations n'assument aucun risque lié aux projets.

ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS VERTES DU QUÉBEC

- Depuis la mise en place de son programme d'obligations vertes en 2017, le gouvernement du Québec a lancé sept [émissions d'obligations vertes](#), pour un total de 4,3 milliards de dollars canadiens, et s'est engagé à continuer d'être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 5 ans (venue à échéance le 3 mars 2022)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 5 ans (échéance le 1^{er} mars 2023)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 6 juillet 2025)
 - Émission de 800 M\$ CA à échéance de 5 ans (échéance le 22 février 2024)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 7 ans (échéance le 13 février 2027)
 - Émission de 500 M\$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 27 mai 2031)
 - Émission de 1 000 M\$ CA à échéance de 10 ans (échéance le 20 mai 2032)

Le Québec prévoit lancer prochainement une huitième émission d'obligations vertes, si les conditions de marché le permettent.

COTES DE CRÉDIT DU QUÉBEC, BOURSE ET INCLUSION DANS LES INDICES VERTS

AGENCE	COTE DE CRÉDIT	PERSPECTIVE
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable

BOURSE
Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market

Note : Les sept premières émissions d'obligations sont inscrites.

INCLUSION DANS LES INDICES VERTS
Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index
ICE BofA Merrill Lynch Green Bond Index
Solactive Green Bond Index
S&P Green Bond Index

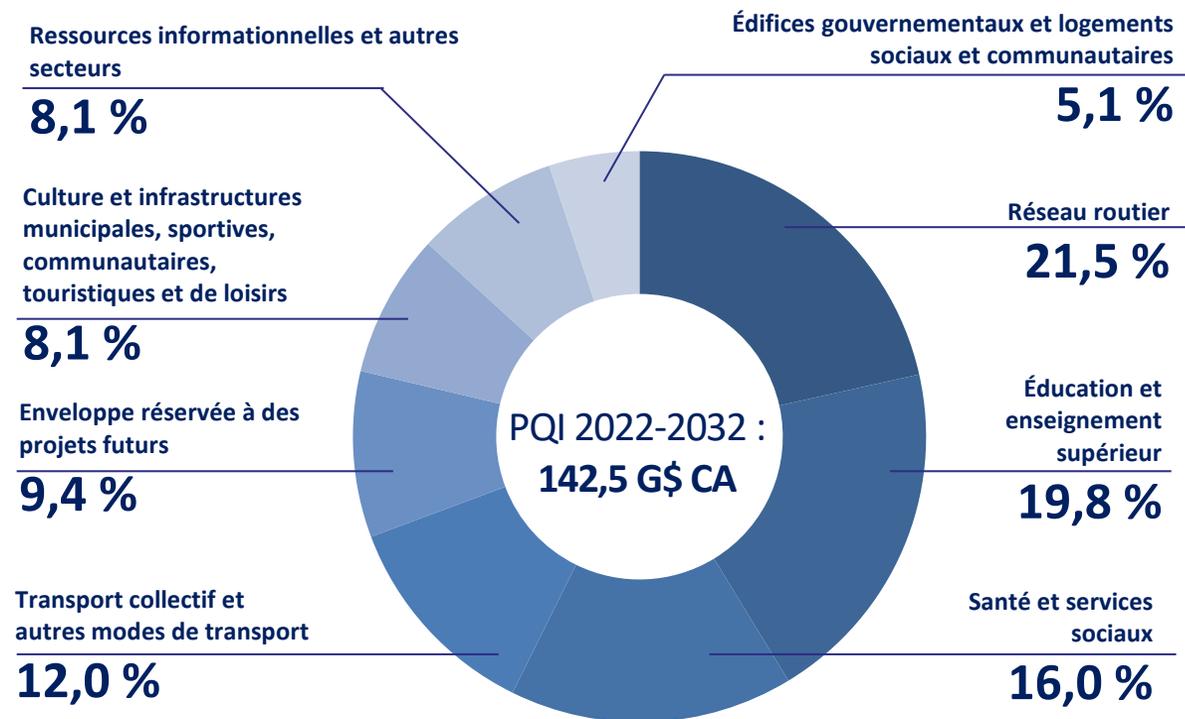
Note : Les sept premières émissions d'obligations sont incluses.

CADRE DE RÉFÉRENCE

- Dans son nouveau cadre de référence, le Québec a retiré cinq catégories de projets admissibles et a ajouté une nouvelle catégorie (Bâtiments verts), afin de mieux refléter les investissements réels qui seront financés au moyen d'obligations vertes.
- Les projets verts admissibles doivent ainsi faire partie d'une des catégories suivantes :
 - Transport propre
 - Bâtiments verts
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Adaptation aux changements climatiques
- Le produit net des obligations vertes ne sera pas alloué à des projets liés à la production d'énergie basée sur les combustibles fossiles, à la production d'énergie nucléaire, à l'industrie de l'armement et de la défense, à l'extraction de ressources potentiellement néfastes pour l'environnement (comme les éléments des terres rares ou les combustibles fossiles), aux jeux d'argent ou au tabac.

La huitième émission d'obligations vertes devrait financer principalement des projets de transport propre.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES



- Les projets admissibles doivent être inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI).
- Pour qu'un projet non inscrit dans le PQI soit exceptionnellement admissible, il doit avoir été approuvé par le gouvernement et être déjà pris en compte dans son cadre financier.
- En conséquence, les obligations vertes n'ont aucun effet sur les objectifs de réduction de la dette du Québec.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS ADMISSIBLES

- Le Comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) choisit les projets admissibles qui se conforment aux normes et aux politiques rigoureuses du gouvernement du Québec.
- Le CCOV se compose de représentants de divers ministères et organismes gouvernementaux :
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - Ministère des Transports
 - Secrétariat du Conseil du trésor
 - Société québécoise des infrastructures
- Le Comité évalue et sélectionne les projets qui répondent aux critères définis dans la section « Utilisation des fonds » du cadre de référence pour les obligations vertes. Plus précisément, les projets jugés admissibles sont présentés au CCOV par le partenaire concerné, c'est-à-dire par l'organisme porteur du projet, afin que tous les membres du CCOV puissent poser des questions. Les membres du CCOV procèdent ensuite à un vote pour déterminer si le projet sélectionné sera inclus dans la liste des projets admissibles. Pour qu'un projet soit inclus, le vote doit être unanime.
- Au cours de la phase de financement, le MFQ choisit, parmi les projets que le CCOV a inclus dans la liste de projets admissibles, ceux qui bénéficieront d'un financement dans le cadre d'une émission d'obligations vertes.

UTILISATION DES PRODUITS, TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

- Un montant égal au produit net de chaque émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds liés aux nouveaux financements ou aux refinancements de projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Le produit net des obligations vertes peut être utilisé pour financer ou refinancer des projets avec une période de rétrospection allant jusqu'à 12 mois.
- Le produit net des obligations vertes devrait être entièrement attribué à des projets verts admissibles dans les 12 mois suivant une émission.
- Le Québec fait la promotion de son programme d'obligations vertes dans une section du site Web du MFQ réservée à cette fin. De plus, il publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs.

Le MFQ a mis en ligne son plus récent [bulletin d'information](#) sur les obligations vertes en août 2022.

- Un sommaire de l'allocation des fonds est disponible dans le plus récent bulletin.

STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ

- La prochaine émission d'obligations vertes du Québec sera réalisée en dollars canadiens, comme les précédentes.
 - L'émission sera faite sous une documentation de type « domestique » ou « MTN CAN » (billets à moyen terme sur le marché canadien).
- Afin de diversifier sa base d'investisseurs, le Québec considérera l'ensemble des investisseurs, mais une préférence pourrait être accordée à ceux qui ont des mandats verts ou ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- La taille et l'échéance de l'émission d'obligations seront déterminées en fonction de la demande et de la disponibilité de projets admissibles.
- Il est possible que le Québec effectue la réouverture de cette émission dans le futur.

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS

- La prochaine émission d'obligations vertes devrait financer principalement les projets de transport propre sélectionnés suivants :
 - [Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal](#)
 - [Réno-Systèmes](#) et [Réno-Infrastructures](#)
 - [Programme Accessibilité](#)
 - [Tramway de Québec](#)
- D'autres projets admissibles en vertu du cadre de référence pourraient également recevoir des fonds provenant de cette prochaine émission.

Pour trouver de l'information sur tous les projets admissibles sélectionnés par le CCOV, consultez le [site Web du MFQ](#).

ALLOCATION POTENTIELLE DES FONDS (suite)

- Dès la clôture de l'émission, un montant minimal de 800 millions de dollars devrait être alloué à cinq projets :
 - Un minimum d'environ 467 millions de dollars au projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal
 - Un minimum d'environ 136 millions de dollars au projet Réno-Systèmes
 - Un minimum d'environ 100 millions de dollars au projet du programme Accessibilité
 - Un minimum d'environ 51 millions de dollars au projet Réno-Infrastructures
 - Un minimum d'environ 46 millions de dollars au projet du tramway de la Ville de Québec

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

- Les projets de transport propre s'alignent sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies suivants :

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



- Les projets de bâtiments verts liés au transport en commun s'alignent sur les ODD des Nations unies suivants :

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES





Crédit : Société de transport de Montréal (STM)

PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE

PROJET — PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

DESCRIPTION

- Le projet de prolongement de la ligne bleue prévoit :
 - 5 nouvelles stations de métro universellement accessibles, pour une longueur de tunnel de 5,6 km
 - 2 terminus d'autobus
 - 1 garage pour le matériel roulant (10 trains) et une fosse pour son entretien
 - 1 tunnel piétonnier souterrain assurant le lien avec le futur service rapide par bus (SRB) Pie-IX
 - 1 lien piétonnier avec la station Anjou
 - 6 nouvelles structures auxiliaires et la modification de la structure existante de la station Saint-Michel

Le projet vise une certification en développement durable Envision. Le respect de cette certification permet de réduire les impacts lors de la construction et de l'exploitation du prolongement de la ligne bleue (consommation de ressources, d'énergie et d'eau, réduction des émissions de GES, etc.) ainsi que de maximiser des bénéfices pour l'environnement et la communauté.



PROJET — PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

BÉNÉFICES

- Amélioration de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal
- Favorisation de la mobilité durable
- Appui au développement urbain et économique
- Consolidation du réseau de transport collectif

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accroissement de la part modale grâce à une majoration de l'offre de service et à l'augmentation de l'achalandage
- Réduction des GES par passager-kilomètre





Crédit photo : Société de transport de Montréal (STM)

RÉNO-SYSTÈMES ET RÉNO-INFRASTRUCTURES

PROJET — RÉNO-SYSTÈMES ET RÉNO-INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

- Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement, la construction ou la remise à neuf d'équipements fixes liés à l'exploitation du réseau du métro de Montréal.
- Le programme Réno-Infrastructures vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro.
- Ces deux projets sont essentiels pour améliorer la qualité et la performance de l'offre de service aux usagers du métro, et sont donc étroitement liés au [projet d'acquisition des voitures de métro AZUR](#), financé en partie à partir des émissions d'obligations vertes du Québec.



PROJET — RÉNO-SYSTÈMES ET RÉNO-INFRASTRUCTURES

BÉNÉFICES — RÉNO-SYSTÈMES

- Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service)
- Amélioration de la communication avec la clientèle (sonorisation et visuel)
- Amélioration du temps d'intervention dans les cas de pannes et réduction de l'occurrence de celles-ci
- Amélioration de l'accessibilité universelle



PROJET — RÉNO-SYSTÈMES ET RÉNO-INFRASTRUCTURES

BÉNÉFICES — RÉNO-INFRASTRUCTURES

- Maintien de la fiabilité et de l'état des infrastructures
- Maintien de la disponibilité et de la sécurité du réseau du métro
- Amélioration de l'accessibilité universelle
- Restauration de plusieurs œuvres d'art
- Mise à niveau de la signalétique





Photo : Société de transport de Montréal.

PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

PROJET — PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

DESCRIPTION

- En 2016, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé le programme Accessibilité. Il vise à améliorer l'accessibilité physique aux infrastructures de métro de la STM, à faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage la clientèle et à améliorer le service à la clientèle.
- De plus, le programme Accessibilité, conjointement avec l'initiative en cours du Programme d'apprentissage au transport collectif destiné à la clientèle ayant des limitations fonctionnelles, contribue à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté vers le réseau régulier.
- La STM a comme objectif de rendre plus de stations accessibles d'ici 2028.
 - Les stations à rendre accessibles ont été choisies en fonction de leur achalandage, ainsi que de leur répartition sur le réseau.
 - Ces nouvelles stations vont contribuer à offrir une couverture répondant aux principaux besoins de clients ayant des limitations fonctionnelles, tout en aidant à tendre vers une répartition équilibrée dans le réseau.



PROJET — PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

DESCRIPTION (suite)

- À l'heure actuelle :
 - 19 stations sont universellement accessibles
 - 11 sont en chantier pour l'installation d'ascenseurs
 - 3 sont en planification (ingénierie) pour de futurs travaux d'accessibilité



PROJET — PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Utilisation accrue du transport collectif dans le réseau régulier, ce qui diminuera les émissions atmosphériques relatives aux déplacements
- Taux de détournement des résidus de construction, de rénovation et de démolition d'au moins 75 %
- Éclairage DEL pour les nouveaux édicules
- Limitation des îlots de chaleur par des aménagements extérieurs qui pourront maximiser le verdissement avec des espèces nécessitant peu d'entretien
- Création d'un toit vert envisagée lorsque de nouveaux édicules devront être construits



PROJET — PROGRAMME ACCESSIBILITÉ

PRINCIPAUX BÉNÉFICES SOCIAUX

- Transport collectif rendu accessible au plus grand nombre, notamment à la clientèle ayant des limitations fonctionnelles, aux personnes âgées et aux familles ayant de jeunes enfants et voyageant avec une poussette
- Engagements des parties prenantes de la STM :
 - Tenir compte des besoins que la clientèle ayant des limitations fonctionnelles a exprimés au cours des dernières années
 - Évaluer l'acceptabilité sociale par des études de faisabilité
 - Prendre des mesures d'atténuation durant l'exécution des travaux afin de limiter les nuisances pour la clientèle, les riverains et la circulation automobile





Photo : Ville de Québec.

TRAMWAY DE QUÉBEC

PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION

- La Ville de Québec met en œuvre le plus important projet d'infrastructures de son histoire : le tramway. Il s'inscrit dans les priorités des gouvernements du Québec et du Canada en ce qui a trait à la mobilité durable. Le projet de tramway favorisera :
 - L'amélioration des déplacements
 - La fluidité de la circulation
 - La réduction de la pollution atmosphérique
 - La cohabitation harmonieuse avec tous les usagers de la route, sans exception
 - Le renforcement des collectivités
 - La croissance de l'économie
- Avec son tracé de 19,3 km, ce tramway moderne et 100 % électrique constituera la colonne vertébrale d'un réseau de transport en commun bonifié sur tout le territoire de la ville.
 - 29 stations, soit 5 pôles d'échanges, 22 stations de surface et 2 stations souterraines
 - Tunnel de 1,8 km
 - 1 centre d'exploitation et d'entretien



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

DESCRIPTION (suite)

- Fréquent, à horaire fixe et confortable, le tramway offrira une solution de transport attrayante qui limitera l'aggravation des conditions routières, réduira l'impact sur l'environnement et améliorera la qualité de vie des citoyens.
- Le tramway de Québec s'intégrera dans le projet de Réseau express de la Capitale (REC) et dans l'offre de services actuelle et future du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
- Le tramway est aussi destiné à permettre aux citoyens provenant des zones périphériques d'intégrer le réseau de transport en commun avant de pénétrer dans les zones à forte congestion, par différents moyens – Parc-O-Bus, eXpress, Métrobus, tramway – tout en garantissant une fiabilité, une flexibilité et une rapidité de service aux utilisateurs
- Le nouveau réseau mettra donc à profit, selon les secteurs, les solutions de transport adaptées aux besoins de déplacements dans l'agglomération.
- Parmi les usagers du transport en commun, 82 % amélioreront leur temps de parcours. Avec le tramway, il y aura 10 millions de déplacements additionnels en transport en commun par année. Et dès 2028, 45 millions de déplacements en transport en commun auront lieu par année – une hausse de 30 %.



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

BÉNÉFICES

- Gains en matière de déplacements
 - Amélioration de l'offre en matière de transport
 - Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité
 - Limitation de la détérioration des conditions de circulation
- Retombées économiques positives majeures pour la ville de Québec
- Incitation au transport actif
- Amélioration des infrastructures urbaines
- Réaménagement des espaces publics et végétalisation contribuant à la qualité de vie



PROJET — TRAMWAY DE QUÉBEC

PRINCIPAUX BÉNÉFICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réduction des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration de l'environnement sonore
- Atténuation des îlots de chaleur en milieu urbain



AVIS LÉGAL

La présentation a été préparée par le ministère des Finances (Québec). Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières, et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées.

Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (*forward-looking statements*), comportant des incertitudes, des risques et d'autres facteurs et qui peuvent faire en sorte que la performance de l'économie du Québec diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. Québec ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'évènements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents.

Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables à ce jour, RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.